

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2021-047 du 16 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 16 avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 avril 2021 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. MEGRET, A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, F. LETURCQ, I. GUISE,

MM. J.F. LALY, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, J.P. LORENT, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J.F. DERCOURT, P. WELELE, M. POUILLAUDE, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, F. FOURNIER.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. S. COGNON,
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. M. DARTUS,
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. DISTRIBUE,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme I. GUISE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
M. F. FOURNIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE.

Objet : Budget Primitif 2021- Budget principal - Vote des taux de fiscalité.

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de budget primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2021 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 17 658 037,00 €uro et pour la section d'investissement à 7 661 440,00 €uro en dépenses et en recettes sans recours à l'augmentation des impôts.

Monsieur le Président précise que ce projet reprend les résultats enregistrés lors du vote du compte administratif de l'exercice 2020.

Monsieur le Président propose ensuite de fixer les taux de fiscalité des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 en précisant que le produit des différentes taxes sera perçu à taux constants. A ce sujet, Monsieur le Président fait observer que la taxe d'habitation a totalement disparu de l'état fiscal, remplacée par une somme forfaitaire représentant une fraction de la TVA nationale. Au titre de ce budget, cette part s'élève à la somme de 2 294 219,00 €.

Monsieur le Président détaille les opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment les travaux d'aménagement de la bibliothèque médiathèque de Bapaume, les travaux de mise en conformité et d'extension du complexe sportif communautaire Guy Escoffier à Bapaume, les travaux de déménagement et de réinstallation du maraîchage biologique réalisé dans le cadre de l'opération Jardins de Cocagne, les travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant de l'Hirondelle ainsi sur le site de St Léger, les crédits nécessaires à l'acquisition du site de l'ancienne gendarmerie de Croisilles, les crédits nécessaires aux aides accordées aux particuliers dans le cadre de la seconde année de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat, les crédits nécessaires à la construction de la halle couverte de Croisilles, les crédits nécessaires à différents travaux sur les voiries communautaires et le maintien d'une enveloppe de 200 000,00 € au titre des fonds de concours attribués sur des opérations d'investissement pour les communes du territoire.

Compte tenu des résultats enregistrés dans le cadre du vote du compte administratif 2020 établi au titre du budget principal, Monsieur le Président précise qu'il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement présentées.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2021 dans le cadre du budget général de la collectivité,
- d'approuver les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2021 comme suit :
 - cotisation foncière des entreprises : 23,56 %
 - Taxe additionnelle sur le foncier bâti : 0,085 %
 - taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 2,19 %.
- de préciser que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts nécessaire à l'équilibre du budget.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2021-047 du 16/04/2021

Finances – Taux fiscalité - Exercice 2021.